Argenteuil (95) : sursis et travail d’intérêt général pour trois émeutiers de la Dalle

17/02/2017 à 21h20

Trois jeunes d’Argenteuil ont été condamnés ce mardi soir par le tribunal correctionnel de Pontoise, en comparution immédiate, après les violences urbaines de dimanche dernier. Poursuivis pour avoir lancé des projectiles sur les policiers, sans les toucher, ils ont tous trois écopé de 4 mois de prison avec sursis, assortis de 90 heures de Travail d’intérêt général (TIG) à effectuer dans les 18 mois.

> *Dimanche, les violences ont éclaté vers 17 heures, alors qu’un appel à l’émeute avait été lancé sur les réseaux sociaux. Une cinquantaine de jeunes se sont rassemblés sur la Dalle, cagoulés et armés, pour certains, de barres de fer. Les policiers essuient notamment des tirs de projectiles ou de mortiers place Jean-Lurçat.*

C’est là que deux équipages de la brigade anticriminalité repèrent **Elvis N.** et **Yacine B.** parmi les lanceurs. Le groupe est dispersé, une course-poursuite s’engage jusqu’à la place Maupassant où une nouvelle barricade est dressée, d’autres pierres jetées. Les deux jeunes de 18 ans sont interpellés à 19 h 40. **Mohamed F.**, 22 ans, est quant à lui appréhendé à 20 heures, sur une autre barricade, au rond-point de la Bérionne, lui aussi clairement identifié selon la police.

A l’audience, ce mardi soir, les prévenus ont contesté toute violence sur les policiers. Ils ont aussi regretté l’absence de la vidéosurveillance dans le dossier, les images n’ayant

pas pu être extraites pour des raisons techniques. « Faudrait nous accorder le bénéfice du doute, admettre que les policiers aient pu se tromper », estime Elvis N., au casier judiciaire vierge, lycéen en 1re ES et membre du conseil municipal des jeunes. « Ce n'est pas moi. » Il reconnaît sa présence sur place, avoir couru, et assure s'être retrouvé mêlé à la foule des émeutiers à son insu.

Même défense, en plus vindicatif, de Yacine, déscolarisé depuis des années. « Je n'ai jamais jeté de cailloux ni insulté. Les policiers mentent ! Ils m'ont frappé. Il n'y a qu'à voir la vidéo. J'ai fait 48 heures (NDLR : de garde à vue) gratuitement ! » Mohamed F. est sur la même ligne. « Ils se trompent, bien sûr. Jamais de la vie je ferai une chose pareille. »

Aucun, en tout cas, n'évoque le nom de Théo ou le contexte de ce rassemblement auquel ils se sont retrouvés mêlés. « Au lieu de fuir le plus loin possible, ils vont rester et participer », reproche le procureur qui a requis 6 mois de prison ferme. « Le contexte ne suffit pas à condamner des gens à de la prison ferme », a plaidé Me Amandine Zabel, qui estime « peu crédible » les explications données pour justifier l'absence des images vidéos. « Pourquoi accorder plus de valeur aux propos des policiers qu'à ceux des prévenus ? Tout cela me paraît mince. »

Le Parisien